

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2012  
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de réaménagement de l'avenue de Courtillass à Mérignac et de l'avenue de Beutre à Pessac entre la rue Jean de La Fontaine (Mérignac) et l'avenue de Magonty (Pessac) - Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **1 – Les origines du projet**

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2009-2011 pour la commune de Pessac (fiche D6-1), la Communauté urbaine de Bordeaux a envisagé de réaliser l'aménagement de l'avenue de Courtillass à Mérignac et l'avenue de Beutre à Pessac, entre la rue de La Fontaine (Mérignac) et l'avenue de Magonty (Pessac).

La création de multiples projets sur la commune de Pessac (Parc à thèmes, parc résidentiel de tourisme, chemin forestier...) va entraîner une augmentation du trafic et va nécessiter une meilleure mise en sécurité des cheminements piétons et cyclistes.

Aussi, la présente opération permettra de réduire la vitesse, sur l'axe avenue de Courtillass (Mérignac) et l'avenue de Beutre (Pessac), en augmentant le confort ainsi que la sécurité des piétons et des cyclistes par un cheminement piétons et la création d'un itinéraire cyclable en site propre.

La concertation publique s'est déroulée du 7 mars 2011 au 4 mai 2012 inclus.

Son bilan a été approuvé par délibération n°2012/05 68 en date du 28/09/2012.

Sa conclusion, dont le dossier est consultable dans les locaux du Pôle Mobilité de la Cub, est favorable au projet et atteste de l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration du projet.

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération.

## **2 – Présentation du dossier définitif du projet**

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur les communes de Mérignac et de Pessac.

La longueur de ce projet de réaménagement de voirie est de 1.3 km décomposé comme suit :

Tronçon avenue de Courtillas (Mérignac) : entre la rue Jean de La Fontaine et le chemin de la Princesse :

- requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable unidirectionnelle bilatérale et de trottoirs ;
- création d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue de Courtillas, du chemin de la Princesse et de l'avenue de Beutre.

Tronçon avenue de Beutre (Pessac) : entre le chemin de la Princesse et l'avenue de Magonty.

L'évolution du projet du parc à thèmes s'étant précisé, le premier giratoire initialement envisagé sur l'avenue de Beutre est abandonné. Cette évolution répond parfaitement aux objectifs du projet qui n'affecte ni la nature ni les options essentielles de l'opération de voirie envisagée.

Le futur giratoire situé au niveau du chemin de la Princesse assurera la desserte de ce parc avec :

- requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale et d'un cheminement piéton du même côté ;
- création d'un plateau surélevé au niveau de l'entrée du Bourgailh.

Les cheminements doux (piétons et cyclistes) sillonneront entre les arbres jusqu'au giratoire de Magonty.

L'aménagement de cette opération figure en pièce annexe.

## **3 – Conclusion**

Le coût de cette opération, estimé à 4,5 M€ TTC, (valeur octobre 2011), comprend les travaux de voirie y compris les mesures compensatoires et les acquisitions foncières.

Des acquisitions foncières étant requises, les services préfectoraux seront sollicités afin de déterminer la suite de la procédure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-2,

**VU** le Code de l'Environnement,

**VU** la délibération n°2012/0568 en date du 28/09/2012 approuvant le bilan de la concertation publique,

**VU** le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'opportunité du projet n'est pas remise en cause par le résultat de la concertation et que le dossier définitif du projet constitue la meilleure réponse aux objectifs attendus ;

## **DECIDE**

**Article 1** : d'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet de réaménagement de l'avenue de Courtillas à Mérignac et de l'avenue de Beutre à Pessac entre la rue Jean de La Fontaine (Mérignac) et l'avenue de Magonty (Pessac), dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le document annexé.

**Article 2** : de tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. RAYNAL s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2012

M. ALAIN DAVID